



Tél. 04-68-45-33-41
mairie@armissan.fr

OFFRE D'EMPLOI
CDD du 01/07/2026 au 30/06/2027

Agent technique Espaces Verts

Descriptif de l'emploi

Placé sous l'autorité du responsable des services techniques, l'agent exercera ses fonctions au sein des services techniques communaux.

L'agent interviendra dans l'ensemble des domaines relevant des compétences techniques communales. Il exercera des missions opérationnelles polyvalentes en fonction des nécessités de service.

Missions

• **Principales**

- Gestion des espaces verts : tonte, débroussaillage, taille, élagage, abattage, arrosage, confection de massifs, plantations...dans le cadre du label « Terre Saine »
- Entretien du matériel et des véhicules : nettoyer, entretenir et assurer des opérations de première maintenance,
- Conduite de véhicules et d'engins : tondeuse autoportée, nacelle, ...
- Voirie, cimetières : entretien et nettoyage des rues, espaces publics et cimetières

• **Annexes**

- Garages, ateliers, cour, locaux techniques : rangement et nettoyage,
- Entretien des bâtiments communaux : peinture, maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, réparations diverses, nettoyage/entretien des climatisations, ...
- DECI, aires de jeux, stades : nettoyage, entretien, contrôle régulier des infrastructures et équipements,
- Service à la population : ramassage régulier des cartons (hebdomadaire) et des encombrants (mensuel),
- Réalisation de toutes interventions nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Profil recherché

- **Savoir**

- BEPA / BAC Pro Espaces verts ou travaux paysagers
- Permis B, CACES Nacelle R486 et Engins de chantier R482, formation pour la conduite de la tondeuse autoportée
- Travail seul ou en équipe,
- Travail à l'intérieur ou à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé,
- Rendre compte à la hiérarchie,
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits,
- L'activité peut s'exercer en présence des usagers,
- Déplacement dans le cas de manutention,
- Appliquer les règles de sécurité du travail.

- **Savoir faire – savoir être**

- Savoir organiser son travail,
- Rigueur,
- Dynamisme et réactivité,
- Bonne résistance physique,
- Prendre des initiatives dans les interventions de 1^{er} degré à titre préventif ou curatif, en sachant situer la limite de ses compétences,
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve.

Expérience professionnelle de 5 ans minimum dans un poste similaire

Conditions de candidature

Les candidatures (CV, lettre de motivation, photocopie des diplômes, dernier arrêté de situation) sont à adresser pour à Monsieur le Maire d'Armissan - 17 rue de la Mairie – 11110 ARMISSAN
Informations complémentaires : Laurence BUADA – Responsable des Services - 04.68.45.33.41 -
mairie@armissan.fr